

www.next-up.org/news/restricted/Orange.html

Partner Communications Company Ltd opérant sous la marque commerciale de la SA Orange est un opérateur de téléphonie mobile en Israël. Son chiffre d'affaire est de 1,83 milliard de \$ US (2011). Site web : www.orange.co.il

www.globes.co.il/news/article.aspx?did=1000826820

גלובס
זירת העסקים של ישראל

"התשלום של פרטנר לחולה הסרטן יכול להביא לגל תביעות"

כך אומרת ל"גלובס" עו"ד ענת גינזבורג, מומחית בדיני נזיקין ורשלנות רפואית ■ בסוף השבוע נחשף כי פרטנר תפצה ב-400 אלף שקל לקוח שחלה בסרטן



03 03 2013

Le paiement à l'amiable de Partner au patient atteint de cancer peut amener une vague d'actions en justice, dit Anat Ginsburg, avocate spécialisée en droit civil et négligence médicale.

Selon l'avocate Anat Ginsburg, c'est une situation dramatique et la marée de procès qui peuvent à l'avenir être intentés à Partner (Orange) et aux autres sociétés de téléphonie mobile peut atteindre des sommes de centaines de millions de Shekels (1 shekel = 0.2 euro). « *Souhaitons qu'elles aient de bonnes assurances* » dit-elle « *parce que dans le futur, des procès peuvent aussi être intentés par des utilisateurs de téléphones portables atteints d'autres types de cancer qui peuvent être le résultat des radiations, par exemple cancer de la tête, de la bouche et de la mâchoire, tumeurs de la gorge, etc...* »

De plus, elle dit que « *Ce qui est ici très intéressant c'est que Partner n'a pas insisté pour que le paiement soit confidentiel et le règlement avec le plaignant sera confidentiel* ».

[Ce n'est pas le cas bien sûr, mais quelqu'un l'a révélé à la presse, on ne sait pas qui].

- Se peut-il que Partner ait payé au plaignant 400 000 shekels (82 400 €) comme « dédommagement », c'est-à-dire pour économiser le coût de la procédure légale, et rien d'autre ? « *400 000 shekels n'est pas une somme qui peut être considérée comme « dédommagement » dans des jugements au civil, mais une somme qui montre que Partner voulait économiser le coût de la procédure juridique sans un jugement* ».

- Est-ce à dire que Partner craignait que le procès soit recevable ? « *Oui, Partner avait probablement des avis d'experts en faveur du procès. Si les experts de Partner avaient totalement contesté les plaintes qui s'élevaient contre la société dans le procès, et avaient nié toute relation de cause à effet entre l'utilisation du téléphone portable et le cancer, à zéro, ils n'auraient pas payé une telle somme au plaignant* ».

- Est-il possible que les sociétés de téléphonie mobile cachent à la connaissance du public le lien entre utilisation du téléphone mobile et cancer ?

« Je l'exprimerai de cette manière : Il est possible que les sociétés de téléphonie mobile possèdent des études qui fondent de telles actions en justice, et qui sont inconnues du grand public ».

L'avocat Iron Pestinger, spécialiste en droit civil et négligence médicale, pense également qu' « *Il est possible qu'il y ait des études dans les tuyaux, qui démontrent le lien entre utilisation du téléphone mobile et cancer, et peut-être que les sociétés de téléphonie mobile en connaissent les développements, mais le public n'en a pas connaissance* ».